

**MESSAGE DE SOUTIEN A L'ISU DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU
CONGO A L'OCCASION DE LA 13^{ème} CONFERENCE DES ETATS PARTIES A LA
CONVENTION SUR L'INTERDICTION DES MINES ANTIPERSONNEL
Genève 02-06 Décembre 2013**

Monsieur le Président ;

La Délégation de la République Démocratique du Congo voudrait manifester son soutien à l'Unité d'Appui à la mise en œuvre de la Convention.

Pour notre délégation, la mission noble confiée à l'ISU pour soutenir la mise en œuvre de la Convention et particulièrement de conseiller les Etats et les Soutenir à la mise en œuvre de la Convention est jusque là bien menée.

La République Démocratique du Congo a apprécié la Contribution de l'ISU lors de la préparation de sa première demande d'extension et continue à apprécier son assistance technique permanente en ce moment où elle rédige son deuxième texte de demande de prolongation du délai en vertu de l'article 5 de la Convention.

Pas plus tard que le 20 et le 21 novembre passé, notre pays a bénéficié encore une fois des conseils et de l'appui technique de cette structure pour procéder à l'évaluation de la mise en œuvre de l'article 5 de la Convention. C'est qui est une bonne chose si l'ISU encourage l'évolution positive de notre Convention dans sa phase pratique du mise en œuvre.

Monsieur le Président,

Cette structure qui a fait ses preuves dans le cadre de la coordination du Secrétariat technique de notre Convention mérite d'obtenir l'appui des Etats Parties pour son renforcement sur le plan technique et financier.

Je vous remercie.

**Maître SUDI ALIMASI KIMPUTU
Coordonnateur du Centre Congolais
de Lutte Antimines**